



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par EUROGEO, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

EUROGEO est l'Association européenne des géographes, une société professionnelle composée de membres soutenant les géographes dans leur emploi et leur carrière. EUROGEO a un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et Social de l'Organisation des Nations Unies, est membre du Forum des professionnels de l'habitat et est également membre du groupe constitutif des professionnels à l'Assemblée générale des partenaires d'Habitat III.

EUROGEO est très attachée à la formation aux technologies géospatiales pour l'exercice de la géographie et le développement professionnel des géographes et ainsi, encourage activement l'utilisation des technologies géospatiales, de la télédétection et des systèmes d'information géographique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Cette déclaration souligne l'importance de la surveillance spatiale des objectifs de développement durable grâce à un ensemble d'indicateurs (statistiques mais également cartographiques). L'accroissement démographique, les emplois, la pauvreté, la croissance économique, l'eau et les infrastructures d'assainissement, l'énergie, les déséquilibres spatiaux, le transport, le logement, le changement climatique, les implantations sauvages, les océans, les espèces sauvages, les conflits, etc. sont, entre autres, des thèmes de base pour la collecte de données et l'établissement de cartes. Il s'agit d'une demande particulière, comme indiqué dans la cible 17.18 associée aux objectifs de développement durable et aux paragraphes 70 et 74 de la résolution [70/1](#), adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015.

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La géographie est la science interdisciplinaire permettant de comprendre notre monde, composé de lieux, d'espaces et de zones de peuplement physiques et humains. En tant que professionnels des paysages terrestres, les géographes participent à l'analyse spatiale de la géolocalisation des données pour la surveillance et le suivi des responsabilités envers les objectifs de développement durable et ses cibles. Ils s'attachent également à trouver des solutions pour que la planète terre soit plus durable et que l'humanité soit plus durable et plus inclusive.
